

Juin 2012



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

COMITÉ DES PÊCHES

Trentième session

Rome (Italie), 9-13 juillet 2012

Notes relatives aux différents points de l'ordre du jour

Résumé

Le présent document apporte un complément d'information sur les différents points inscrits à l'ordre du jour provisoire de la trentième session du Comité des pêches. En dehors des simples questions de procédure, les premières discussions importantes vont porter sur le point 4, Adoption du Règlement intérieur révisé du Comité et des pratiques modifiées par celui-ci. Puis, les points 5 à 12 sont prévus pour que le Comité s'acquitte de ses deux principales fonctions, à savoir: a) examiner et renforcer la coopération internationale dans le domaine des pêches et de l'aquaculture, et b) passer en revue le Programme de la FAO dans le domaine des pêches et de l'aquaculture, et sa mise en application. Il devrait être procédé à l'élection du Président et du Vice-Président de la prochaine session du Comité à la fin de la session, au titre du point 13.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

À titre de mesure transitoire, le Président (République islamique d'Iran), le premier Vice-Président (Norvège) et les autres vice-présidents (Canada, Chili, Espagne, Inde, Zimbabwe) de la vingt-neuvième session du Comité des pêches resteront en fonction pendant la trentième session du Comité, et ce jusqu'à l'élection du Président et des vice-présidents de la trente et unième session du Comité, qui fera l'objet du point 13. Le Président en exercice ouvrira donc la session. Il informera les délégués des droits de vote de l'Union européenne et de ses États membres pour chaque point de l'ordre du jour (*COFI/2012/Inf.10*).

Après les observations liminaires du Président en exercice, le Directeur général de la FAO ou son représentant déclarera la session ouverte (*COFI/2012/Inf.3*).

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA SESSION

Questions de procédure (*COFI/2012/1*, *COFI/2012/Inf.4*).

3. DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE RÉDACTION

Questions de procédure.

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ ET DES PRATIQUES MODIFIÉES PAR CELUI-CI

Le document *COFI/2012/9*, qui se fonde sur le Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO (PAI) et les conclusions d'une série de consultations intersessions entre le Bureau du Comité des pêches et son Secrétariat, donne des informations d'ordre général et présente des propositions d'amendements au Règlement intérieur du Comité, invitant celui-ci à les examiner et les adopter. Il aborde également certains aspects du fonctionnement du Comité que la modification de certaines pratiques pourrait améliorer.

Le Comité est invité à:

- examiner et adopter les propositions d'amendements au Règlement intérieur du Comité;
- approuver les propositions de modification des pratiques et en particulier adopter un changement relatif au moment des élections en fin de session, pour la présente session y compris (point 13 de l'ordre du jour); et
- formuler d'autres recommandations d'amélioration, en tant que de besoin.

5. PÊCHES ET AQUACULTURE DANS LE MONDE: ÉTAT DES LIEUX, PROBLÈMES ET BESOINS (Y COMPRIS PRÉSENTATION DE LA SITUATION MONDIALE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE 2012)

La *Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2012* (SOFIA 2012) sera présentée en tant que document de cadrage non soumis à discussion. Le document *COFI/2012/2* se penche sur le rôle du rapport SOFIA, appelle l'attention sur certains des messages contenus dans l'édition 2012 et met en exergue quelques initiatives nouvelles en rapport avec la situation des pêches et de l'aquaculture dans le monde. Un débat vaste et général sur les questions mondiales et régionales est prévu, préalablement aux délibérations ultérieures de la session. Les membres sont vivement encouragés à soumettre leurs remarques générales par écrit avant le début de la session, afin qu'elles puissent être distribuées, et à centrer leurs interventions sur les grandes questions.

Le Comité est invité à:

- formuler des observations sur le rôle de la FAO dans la communication d'informations sur la situation des pêches et de l'aquaculture dans le monde et sur la façon dont le Comité des pêches peut contribuer à cet effort et en tirer le meilleur profit;
- formuler des observations sur la contribution que le rapport SOFIA apporte à cette action et les mesures à prendre pour améliorer cette publication; et
- donner des indications pour guider les activités futures de la FAO dans ce domaine.

6. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'APPLICATION DU CODE DE CONDUITE POUR UNE PÊCHE RESPONSABLE ET DES INSTRUMENTS CONNEXES, Y COMPRIS LES PLANS D'ACTION ET STRATÉGIES INTERNATIONAUX, ET AUTRES QUESTIONS

L'article 4 du Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO de 1995 dispose notamment que la FAO doit faire rapport au Comité des pêches sur l'application du Code. De surcroît, le Comité des pêches avait décidé, à sa vingt-deuxième session, en mars 1997, qu'un rapport intérimaire sur l'application du Code de conduite pour une pêche responsable lui serait présenté tous les deux ans.

Le document *COFI/2012/3* contient un résumé des activités des Membres de la FAO, des organes régionaux des pêches, des organisations non gouvernementales (ONG) et du Secrétariat, destiné à faciliter l'application du Code et de ses instruments connexes depuis le dernier rapport transmis au Comité des pêches en 2011. Il s'agit du huitième rapport de ce type établi pour le Comité. Les questions suivantes y sont examinées: efforts de la FAO en faveur de l'application du Code, activités et mesures d'application du Code au niveau national, activités des organes régionaux des pêches et des ONG et rôle du Programme FishCode de la FAO.

Comme l'a demandé le Comité des pêches à sa vingt-neuvième session, la FAO a entrepris un examen approfondi de l'application du Plan d'action international pour la conservation et la gestion des requins (PAI-requins), élaboré par l'Organisation en 1999, et des difficultés rencontrées par les Membres en matière de mise en œuvre de cet instrument. Le résumé des conclusions est disponible sous la cote *COFI/2012/3/Add.1*. Le rapport complet est aussi disponible comme document de référence.

Le Comité est invité à:

- donner des indications sur les moyens d'intensifier et d'étendre la mise en œuvre du Code de conduite;
- encourager les Membres à répondre au questionnaire en vue de rapports ultérieurs;
- indiquer, à la lumière des paragraphes 62 et 63, si le système électronique de notification doit ou non être amélioré pour la prochaine session du Comité des pêches;
- indiquer, à la lumière du paragraphe 64, si l'utilisation du système électronique de notification doit être étendue ou non aux organes régionaux des pêches et aux ONG pour la prochaine session du Comité des pêches;
- noter que les niveaux de référence cibles des stocks ont été souvent approchés ou dépassés, d'où des situations d'exploitation complète ou de surexploitation;
- noter que, même s'il est largement admis que les captures accessoires et les rejets posent problème, il n'existe pas de systèmes de surveillance officiels et que les mesures de gestion visant à les réduire ne sont bien souvent pas appliquées;
- noter que les cadres politiques, juridiques et institutionnels nationaux devraient être renforcés, en particulier concernant le développement de l'aquaculture;
- prendre acte des progrès accomplis dans le domaine de la sécurité en mer, accueillir favorablement les Directives d'application FAO/OIT/OMI et recommander leur publication rapide; et
- prendre note des progrès accomplis dans l'exécution du PAI-requins, et à fournir des indications supplémentaires sur les questions soulevées lors de l'examen.

7. DÉCISIONS PRISES ET RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LE SOUS-COMITÉ DU COMMERCE DE POISSON DU COMITÉ DES PÊCHES À SA TREIZIÈME SESSION (HYDERABAD, INDE, 20-24 FÉVRIER 2012)

La treizième session du Sous-Comité du commerce du poisson s'est tenue à Hyderabad (Inde), du 20 au 24 février 2012, à l'invitation du gouvernement indien.

Le document *COFI/2012/4* présente les faits marquants des thèmes abordés à cette occasion et résume les principales recommandations. Le rapport complet est disponible sous la cote *COFI/2012/Inf.7*.

Le Comité est invité à:

- approuver le rapport du Sous-Comité du commerce du poisson; et
- donner des indications sur les questions soulevées dans le rapport.

8. DÉCISIONS PRISES ET RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LE SOUS-COMITÉ DE L'AQUACULTURE À SA SIXIÈME SESSION (LE CAP, AFRIQUE DU SUD, 26-30 MARS 2012)

La sixième session du Sous-Comité de l'aquaculture s'est tenue au Cap (Afrique du Sud) du 26 au 30 mars 2012, à l'invitation du Gouvernement sud-africain.

Le document *COFI/2012/5* fait un tour d'horizon des questions abordées à la sixième session du Sous-Comité de l'aquaculture et en rappelle les principales recommandations. Le rapport complet est disponible sous la cote *COFI/2012/Inf.8*.

Le Comité est invité à:

- approuver le rapport du Sous-Comité de l'aquaculture; et
- donner d'autres indications, s'il y a lieu, sur les travaux du département dans le domaine aquacole.

9. GOUVERNANCE RELATIVE AUX OCÉANS ET CONCLUSIONS PERTINENTES DE LA CONFÉRENCE RIO +20

Les océans, les mers et les zones côtières sont essentiels à la vie sur Terre. Sources vitales pour des millions de personnes dans le monde en termes de production d'aliments nutritifs, d'emploi, de loisirs, de commerce et de bien-être économique, les ressources, les écosystèmes et les habitats marins sont toutefois de plus en plus dégradés et de plus en plus exploités de façon non durable. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) a inscrit les océans parmi les priorités de son ordre du jour et de sa déclaration. Sous la cote *COFI/2012/6/Rev.1*, on trouvera un bref aperçu des cadres institutionnels et juridiques en vigueur en matière de gouvernance relative aux océans, la description de quelques-uns des principaux défis à relever pour remédier aux faiblesses et aux lacunes en la matière, et des rapports sur les initiatives qui ont été récemment prises à cette fin. Le document propose enfin quelques suggestions qui permettraient de mieux représenter les intérêts des parties prenantes du secteur halieutique dans des dispositifs réformés et renforcés de gouvernance relative aux océans.

Le Comité est invité à:

- examiner les arrangements institutionnels et juridiques actuels en matière de gouvernance des océans et à en examiner les enjeux et les lacunes aux niveaux mondial, régional et national;
- donner son avis sur les fonctions de la FAO et le rôle que l'Organisation pourrait jouer de façon pertinente pour renforcer la gouvernance relative aux océans grâce à des partenariats

plus étroits au sein du système des Nations Unies et avec des organisations comme les institutions financières internationales; et

- donner son avis sur les mesures à prendre aux niveaux national et régional pour assurer une meilleure prise en compte des intérêts des parties prenantes du secteur de la pêche dans les mécanismes de gouvernance relative aux océans, et sur l'appui que la FAO pourrait fournir à cet égard, notamment en continuant à mettre au point des principes régissant la gouvernance du secteur halieutique, l'assistance aux politiques et le renforcement des capacités.

10. PRINCIPALES NOUVEAUTÉS ET TRAVAUX FUTURS CONCERNANT CERTAINES ACTIVITÉS DE LA FAO EN MATIÈRE DE PÊCHE ET D'AQUACULTURE (DEPUIS LA VINGT-NEUVIÈME SESSION DU COMITÉ DES PÊCHES)

a) Le point sur l'élaboration de directives internationales visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale

À sa vingt-neuvième session, le Comité a accueilli favorablement les conclusions et recommandations formulées à l'issue d'un long processus de consultation des parties prenantes et approuvé l'élaboration d'un nouvel instrument international sur la pêche artisanale prenant la forme de directives (les « Directives »). Le document *COFI/2012/7* fait rapport sur les conclusions des processus de consultation organisés depuis la dernière session du Comité. Il indique également ce que pourrait être la voie à suivre pour élaborer et mettre en œuvre les Directives.

Le Comité est invité à:

- prendre note des progrès réalisés en matière d'élaboration des Directives et donner des orientations sur les futures consultations et sur l'organisation et le financement des négociations officielles;
- se prononcer sur les modalités de participation des organisations de la société civile à la consultation technique intergouvernementale prévue, à la lumière des pratiques suivies par le Comité de la sécurité alimentaire réformé lors des récentes négociations sur les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale;
- recommander des moyens de faciliter l'application des Directives, notamment en élaborant des stratégies spécifiques à différents niveaux et en mobilisant des ressources extrabudgétaires; et
- proposer d'autres activités que la FAO et ses partenaires de développement pourraient entreprendre pour assurer la durabilité de la pêche artisanale.

b) Lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR)

Le document *COFI/2012/8* résume les évolutions récentes en matière de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et les activités menées dans ce domaine depuis la vingt-neuvième session du Comité. Il porte sur les principales initiatives mondiales, notamment les mesures relevant de l'État du port, la conduite des États du pavillon, l'établissement d'un fichier mondial exhaustif des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement.

Le Comité est invité à:

- encourager les Membres à ratifier, accepter ou approuver l'Accord FAO de 2009 sur les mesures du ressort de l'État du port afin qu'il soit appliqué dès que possible, à approuver le projet de mandat concernant le groupe de travail *ad hoc* visé à l'article 21 de l'Accord (Annexe 1 du document *COFI/2012/8*) et à apporter des contributions extrabudgétaires pour soutenir les activités visant à renforcer les moyens d'application de l'Accord;

- encourager les Membres à donner les coordonnées des points de contact nationaux ainsi qu'une liste des ports à insérer dans le système de la FAO, conformément à l'Accord;
- encourager les Membres à indiquer au Secrétariat s'ils ont besoin de soutien direct pour améliorer les moyens de gestion des informations intéressant l'application de l'Accord et les pays qui souhaitent appuyer ces activités;
- prendre acte des progrès accomplis en matière de négociation des critères d'évaluation de la conduite de l'État du pavillon et à donner, le cas échéant, des indications pour les parachever; et
- encourager les Membres à soutenir l'établissement du registre mondial par l'intermédiaire d'une coopération technique avec le Secrétariat et par des contributions extrabudgétaires visant à soutenir le développement et le renforcement des capacités.

11. PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA FAO DANS LE DOMAINE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

Ce point de l'ordre du jour est consacré à l'examen du document *COFI/2012/11* sur les orientations futures du secteur de la pêche et de l'aquaculture définies dans le cadre du processus de réflexion stratégique lancé par le Directeur général de la FAO en janvier 2012 pour fixer les futures orientations stratégiques de l'Organisation et éclairer la révision du Cadre stratégique 2010-2019, qui fait l'objet d'une étude approfondie dans le document *COFI/2012/12.1*, l'accent étant mis sur l'adaptation de ses incidences sur la pêche et l'aquaculture, comme indiqué sous la cote *COFI/2012/12.2*.

a) Orientations futures

Le document *COFI/2012/11* résume deux documents d'orientation récemment établis par le Département des pêches et de l'aquaculture sur 1) les pêches de capture et 2) l'aquaculture. Ils examinent la situation actuelle et les évolutions possibles ainsi que les grands facteurs qui influenceront les pêches et l'aquaculture d'ici à 2050.

Le Comité est invité à:

- formuler des observations sur le tableau d'ensemble et les perspectives présentées;
- se prononcer sur la pertinence des facteurs présentés comme allant influencer sur les pêches et l'aquaculture d'ici à 2050;
- formuler des observations sur le rôle de la FAO concernant les défis à relever de la production aquacole et halieutique d'ici à 2050; et
- donner des avis pour aider la FAO à fixer les priorités de ses activités jusqu'en 2050.

b) Priorités du Programme de travail et du Plan à moyen terme (PMT)

En janvier 2012, la FAO a lancé un processus de réflexion stratégique visant à fixer les futures orientations et priorités stratégiques de l'Organisation. Son objectif premier est de faciliter l'élaboration des principaux documents stratégiques et de programmation, y compris en révisant le Cadre stratégique 2010-2019, en établissant un Plan à moyen terme (PMT) 2014-2017 et en apportant des améliorations au Programme de travail et budget (PTB) 2012-2013. Le document *COFI/2012/12.1* se penche sur le processus mis en route et les principaux résultats obtenus, y compris les grandes tendances, les principaux défis et les cinq objectifs stratégiques qui en découlent. L'ébauche du cadre stratégique, qui a été examinée par le Conseil à sa cent quarante-quatrième session, est présentée ci-après au Comité des pêches pour alimenter le dialogue avec les comités techniques, comme prévu par le processus de réflexion stratégique et conformément aux orientations formulées par le Conseil.

Le document *COFI/2012/12* indique les priorités du PTB et du PMT à la lumière du processus de réflexion stratégique en cours. En se fondant sur les questions abordées à la dernière session du Comité des pêches et les enseignements et orientations en découlant, le Comité sera appelé à donner

des indications sur les domaines qu'il convient de traiter en priorité et ceux qui peuvent désormais passer au second plan, dans le secteur des pêches et de l'aquaculture, au titre des nouveaux objectifs stratégiques, en gardant à l'esprit qu'il faut utiliser au mieux les ressources disponibles pour se conformer au mandat et aux activités mondiaux de l'Organisation dans ce secteur. Des documents sur le suivi des recommandations de la vingt-neuvième session du Comité des pêches (COFI/2012/Inf.5) et sur les réalisations des programmes Pêche et Aquaculture 2010-2011 telles qu'elles ressortent du Rapport sur l'exécution du programme 2010-2011 (COFI/2012/Inf.9) pourraient également être examinés.

Le Comité est invité à:

- donner des avis sur la pertinence des principaux défis et des objectifs stratégiques proposés dans le présent document, compte tenu des priorités techniques du Comité des pêches, de la vision et des objectifs de la FAO, et des grandes tendances constatées à l'échelle mondiale;
- formuler des suggestions concernant les spécificités techniques à intégrer dans chacun des principaux défis recensés et dans les objectifs stratégiques proposés, et à prendre en compte lors de la formulation de plans et de programmes d'action dans le contexte du Cadre stratégique révisé; et
- tenir compte des informations contenues dans ces documents pour donner des conseils en vue d'une harmonisation de l'action de la FAO dans le domaine des pêches et de l'aquaculture, à la lumière des orientations futures et du Cadre stratégique révisé.

12. PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL DU COMITÉ

Dans le cadre du Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO¹:

Le Conseil, le Comité du Programme et le Comité financier, le CQCJ, les Conférences régionales et les Comités techniques devront chacun:

- a) *préparer une fois par exercice biennal un programme de travail sur plusieurs années (quatre années au moins), qui sera examiné par le Conseil et/ou par la Conférence (conformément à leurs filières respectives de remontée de l'information);*
- b) *établir un rapport sur les progrès accomplis en ce qui concerne le programme de travail tous les deux ans, pour examen également par le Conseil et/ou par la Conférence.*

Cette décision a été confirmée par la Conférence à sa trente-sixième session (novembre 2009), lorsqu'elle a approuvé le rapport du PAI, que lui a soumis le Comité de la Conférence chargé du suivi de l'EEI (CoC-EEI)². Une série de consultations intersessions s'est tenue entre le Bureau du Comité des pêches et son Secrétariat pour élaborer un projet de Programme de travail pluriannuel 2012-2015. Le document COFI/2012/10 présente le projet de Programme de travail pluriannuel 2012-2015 du Comité des pêches en vue de son examen par le Comité.

Le Comité est invité à:

- examiner le projet de Programme de travail pluriannuel 2012-2015 du Comité des pêches et à apporter toute modification nécessaire; et
- approuver le projet de Programme de travail pluriannuel 2012-2015 du Comité des pêches dont il aura convenu.

¹ C 2008/4, actions 2.70, 2.71, 2.72.

² C 2009 REP CR 4/2009 et Annexe D, paragraphe 72.

13. ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS DE LA TRENTE ET UNIÈME SESSION DU COMITÉ DES PÊCHES

Le Comité est invité à élire les membres de son Bureau pour la trente et unième session, conformément à l'Article I (1) de son Règlement intérieur.

14. QUESTIONS DIVERSES

15. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

Le Comité est invité à arrêter la date et le lieu de la prochaine session.

16. ADOPTION DU RAPPORT

Questions de procédure.